LE PELERIN
Pays : FR
Périodicité : Hebdomadaire
OJD : 158215

Date : 30 juillet 2020
Page de l'article : p.12
Journaliste : Romain Mazenod

EUROPE

Un plan de relance historique

PLUS DE quatre-vingt-dix heures de négociations à Bruxelles entre les dirigeants des Vingt-Sept, quatre nuits blanches. Et, au bout du compte, le 21 juillet au matin, un accord pour un plan de relance européen d'une ampleur jamais vue. « Le moment est historique, s'enthousiasme Jean-Dominique Giuliani, président de la Fondation Robert-Schuman, l'un des principaux think tanks européens. Quatre jours pour parvenir à de telles sommes, ce n'est rien du tout ! »

Le montant est en effet impressionnant : 750 milliards d'euros, des subventions et des prêts destinés aux pays les plus touchés par la crise sanitaire et économique. « Le principe fondateur de ce plan est d'accorder la priorité à la défense du tissu productif et de reléguer au second plan le désendettement », résume Jérôme Creel, directeur du département études à l'Observatoire français des conjonctures économiques. (OFCE).

Priorité est donc donnée au redressement économique. Les « frugaux » (Pays-Bas, Suède, Danemark et Autriche) ont négocié pied à pied pour obtenir une réduction de la part des subventions, trop contraires à l'idée qu'ils se font d'une bonne gestion des finances publiques. « Les subventions seront en effet remboursées sur une base proportionnelle à la part de leur PIB dans la richesse européenne. Le prêt, en revanche, doit être remboursé dans son intégralité. La subvention est donc très avantageuse pour les États membres et cela n'encourage pas la discipline budgétaire », explique Jérôme Creel. Ces sommes proviendront de l'émission de dette commune par des obligations. L'échéance de remboursement est fixée à 2058.

STEPHANIE LECOCQ/POOL/AFP

La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, et le président du Conseil européen, Charles Michel, se congratulent à la suite de l'accord européen scellé à Bruxelles, le 21 juillet 2020.

« Le contribuable français ne paiera pas »

Le budget apparaît comme la victime collatérale de cet accord. En particulier les dépenses de l'Union européenne (UE) dans la recherche, la santé, la défense et la sécurité sont rognées.

« Au plan politique, cette relance est un pas vers une Europe plus fédérale, se réjouit Jean-Dominique Giuliani. C'est un succès du projet que la France porte depuis longtemps, celui d'une véritable union budgétaire qui manquait jusque-là dans la zone euro. » Reste la question du financement. Emmanuel Macron a promis que « le contribuable (français) ne paiera pas » et a évoqué des « taxes sur les grandes entreprises internationales » à l'échelle européenne. Ce point majeur reste à préciser.

L'accord doit encore être adopté par le Parlement européen, puis par les vingt-sept parlements nationaux de l'UE. Les premiers fonds pourront alors parvenir aux États à partir de 2021. ■

Romain Mazenod